



Préavis municipal N° 2026-06 : Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Nicole Devallonné, Marc Chablaix et Yannick Dizerens, s'est réunie le 4 juin 2026 en présence de la commission de gestion et finances et de M. Valentin Dubach, municipal responsable du projet.

La présentation par le Municipal a été complète et nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions.

La commission relève les éléments suivants :

Sur le fond, le projet est très séduisant, adapté aux besoins et apporterait une belle plus-value tant aux élèves qu'aux habitants du village. L'espace est actuellement relativement inhospitalier à toute forme de rencontre sociale. Il remplit sa fonction de cour intérieure et de parking, mais ne permet rien de plus.

Le choix de la Municipalité de planter des arbres de taille moyenne permettant d'obtenir une subvention pour fournir rapidement un espace ombragé nous semble être la meilleure solution, car il manque actuellement cruellement d'ombre dans cette cour.

Concernant la place de jeux, la pergola végétalisée et globalement tout l'aménagement à l'arrière de l'école sont plaisants. Cela offre un espace plus ludique, mieux connecté et plus sécurisé pour les usagers.

Comme relevé dans la discussion avec la commission de gestion et finances, une grosse partie des coûts est engendrée par le revêtement de la cour en pavés filtrants. Ce choix, en tant que tel, apporte une solution au problème des projectiles pour les vitres de l'école, permet de se parquer aisément et offre une base stable pour permettre l'organisation de certaines manifestations (tables, stand, etc.). Néanmoins, une réflexion sur ce revêtement devrait être faite du point de vue économique.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis 2026-06 : Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges
- Recommande à la Municipalité de chercher une solution alternative plus économique au revêtement de la cour

Lieu et date
Thierrens, le 4 juin 2026

Membre 1
Nicole Devallonné

Membre 2
Marc Chablaix

Membre 3 (rapporteur)
Yannick Dizerens

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrés avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**